

## Pour l'avenir des Grands Lacs

# Est-ce que le Canada prendra de nouveaux engagements face aux Grands Lacs comme l'ont fait les États-Unis?

Feuillet de renseignements

Juin 2004

Le Canada comme les États-Unis ont pris du retard par rapport à leurs obligations de nettoyer les Grands Lacs, tel qu'elles sont stipulées dans l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.

Les États-Unis ont maintenant identifié les Grands Lacs comme étant un « trésor national » et des mesures législatives bipartites ont été proposées autant au Sénat qu'à la Chambre des représentants des É.-U., en réponse aux critiques du *General Accounting Office* du Congrès des É.-U. à l'effet que les programmes sur les Grands Lacs manquent de coordination, n'ont pas de stratégie globale et souffrent d'un financement insuffisant.



Copyright US EPA

Ces projets de loi, le *Great Lakes Environmental Restoration Act* et le *Great Lakes Restoration Financing Act*, offriraient jusqu'à six milliards de dollars américains sur une période de 10 ans pour l'assainissement des Grands Lacs. Ce programme serait similaire aux programmes déjà en place dans les Everglades de la Floride et dans la baie de Chesapeake. Ces projets de loi permettent au Canada, à l'Ontario et au Québec de prendre part au Comité consultatif en tant qu'observateurs.

Il n'y a pas d'examen pratique d'efforts parallèles en cours au Canada. Est-ce que le Canada prendra de nouveaux engagements face aux Grands Lacs comme le gouvernement des É.-U. s'apprête à le faire?

Il y a des inquiétudes à l'effet que ces nouveaux projets de loi pourraient remplacer des programmes communs qui ont été mis en place entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, un accord international en place depuis 1972.

Les engagements actuels du Canada aux programmes sur les Grands Lacs sont dérisoires par comparaison avec les budgets qui sont proposés pour le *Great Lakes Restoration Plan* des É.-U. En 2000, le Programme des Grands Lacs du Canada a prévu au budget une somme additionnelle de 40 millions de dollars sur quatre ans pour mettre en œuvre des plans d'action visant à assainir des secteurs préoccupants contaminés dans les Grands Lacs. En 2002, l'Ontario a promis 50 millions de dollars. Des programmes cruciaux pour les Grands Lacs ont été éliminés en 2003 quand le gouvernement fédéral a décidé de couper le financement du *Plan d'action St-Laurent*, partagé avec le Québec.

Il a été démontré depuis de nombreuses années que les Grands Lacs et le fleuve St-Laurent forment un seul écosystème et que des planifications de programmes partagés entre le Canada et les États-Unis étaient cruciales pour assurer le succès des progrès en matière d'assainissement, de même que pour faire face à de nouveaux défis. Il y aura bientôt une belle occasion de renforcer cette coopération lors de la discussion sur le renouvellement possible de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.

## Qu'est-ce qui doit être fait?

- ✓ Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent augmenter de façon substantielle les ressources allouées à la protection et à l'assainissement de l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent.
- ✓ Des plans parallèles pour l'assainissement adaptés aux préoccupations de chaque région doivent être élaborés au Canada en consultation avec les intervenants du milieu (autant francophones qu'anglophones) afin de s'assurer que nos autorités législatives sont au fait de ce qui se passe aux É.-U.
- ✓ Le Canada doit rappeler aux États-Unis que les Grands Lacs sont une ressource commune et que les priorités dans les programmes doivent être développées ensemble.

Il est temps d'agir maintenant pour favoriser une coopération sans précédent entre les dirigeants d'Ottawa, de Queen's Park et de l'Assemblée nationale à Québec, pour planifier ensemble l'amélioration de nos Grands Lacs.

### Pour l'avenir des Grands Lacs



CANADIAN INSTITUTE FOR  
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY  
L'INSTITUT CANADIEN DU  
DROIT ET DE LA POLITIQUE  
DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Jolanta Rasteniene  
Tél.: 416-923-3529 poste 24  
courriel: [projects@cielap.org](mailto:projects@cielap.org)  
[www.cielap.org](http://www.cielap.org)



CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW  
ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DU  
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Sarah Miller  
Tél.: 416-960-2284 poste 213  
courriel: [intake@cela.ca](mailto:intake@cela.ca)  
[www.cela.ca](http://www.cela.ca)



Contact: John Jackson  
Tél.: (519) 744-7503  
courriel: [jjackson@web.ca](mailto:jjackson@web.ca)  
[www.glu.org](http://www.glu.org)